



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit d'accueil des élèves

Question écrite n° 61843

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le service minimum d'accueil des écoliers. Le maire de Paris vient d'annoncer qu'il refusait de façon définitive d'appliquer le service minimum d'accueil des écoliers dans les établissements de maternelle et de primaire de la capitale. Le maire de Paris passe donc outre les lois républicaines votées par le Parlement, et s'estime au-dessus de la décision du législateur. Cette attitude est inadmissible et lèse considérablement les familles parisiennes. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures prises par le Gouvernement pour faire exécuter la loi sur le SMA à Paris.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61843

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10095

Question retirée le : 15 décembre 2009 (Retrait à l'initiative de l'auteur)